



**Assemblée Générale
Conseil des droits de l'Homme
19^{ème} Session**

Point 5 Rapport du Forum Minorités, Rapport du Forum Social

DEBAT GENERAL

Madame la Présidente,

Les peuples originaires, connus aussi comme “minorités ethniques”, sont parmi les peuples les plus défavorisés, en ce qui concerne leurs droits économiques, sociaux et culturels, comme leurs droits civils et politiques. Plus que d'autres composantes de notre société, ils sont facilement l'objet d'injustices, d'oubli, de violations réitérées de leurs droits fondamentaux. La politique appliquée par différents gouvernements du continent américain a été celle de la persécution et de la criminalisation, pour faire taire les demandes des peuples indigènes.

En matière d'accords internationaux, beaucoup de ces gouvernements ont ratifié différents traités, entre autres la Convention 169 de l'OIT et la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Aujourd'hui, France Libertés exprime sa préoccupation face à la construction du barrage de Belo Monte dans l'Etat du Para au Brésil. Cette préoccupation a été manifestée aussi par le Rapporteur spécial pour les droits des peuples autochtones, Mr Anaya, dans son rapport de 2010. Ce projet menace les modes de vie de plus de 24 peuples originaires de la région. Malheureusement, l'absence de caractère contraignant de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la marge de manœuvre laissée aux Etats dans leur interprétation de la Convention 169 de l'OIT, permet de dépasser ces normes juridiques dans les activités réalisées conjointement entre l'Etat et les multinationales.

France Libertés exprime aussi sa préoccupation concernant le manque de volonté de l'Etat chilien à chercher une solution pacifique, cohérente et juste, à la protestation sociale mapuche. Au cours de l'année 2011, la politique de criminalisation contre les demandes des mapuche s'est maintenue. Cette année, 54 mapuche se sont vus accuser de participation à des délits à caractère terroriste. Quatre d'entre eux ont été condamnés sans que la loi ne s'applique. En outre, les preuves qui ont servi pour ces condamnations ont été reçues par des témoins dont l'identité était cachée, ce qui constitue une atteinte au principe de procès juste et équitable. Les intimidations contre les défenseurs du peuple mapuche, et contre les enfants, ajoutées à la répression qu'exerce la police dans les communautés mapuche, ne donnent lieu à aucune enquête et ne donnent jamais lieu à réparation pour les victimes.

France Libertés demande aux Etats brésilien et chilien, que leurs politiques envers les peuples indigènes soient développées de manière plus responsable, dans le respect des différents traités qu'ils ont signés “avec une grande fierté”.

Merci Mme La Présidente.